



académie  
Aix-Marseille **E**

## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-704-964 du 09/05/2016

### **ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : article 9 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires ADJAENES - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant actualisation de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des ADJAENES géré par la DIEPAT, pour ce qui concerne les représentants du personnel.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9  
VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2015 portant désignation des représentants du personnel à la CAPA des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
**CONSIDÉRANT** l'intégration de Madame Emmanuelle ROSA dans le corps des adjoints techniques de recherche et formation avec effet au 01/09/2015

**Rectorat**

Division de l'Encadrement  
et des Personnels  
Administratifs et  
Techniques

Secrétariat de division  
2016-adjpers

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1


**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<b>Principaux de 1<sup>ère</sup> classe</b> - Mme COLAZZINA Agnès - Mme GRABIT Christine	- Mme THOMAS Jacqueline - Mme ARDUINO Martine
<b>Principaux de 2<sup>ème</sup> classe</b> - Mme GENTY Cécile - Mme ZAMOUM Ouisa	- Mme ABEILLE Ghislaine - Mme MARIE Sylvie
<b>1<sup>ère</sup> classe</b> - Mme VIDAL Anne-Marie - Mme SOUCHAL Nathalie	- Mme LARZILLIERE Andrée - Mme BORDERIE Valérie
<b>2<sup>ème</sup> classe</b> - Mme BALME Alice - Mme COMITE Marie	- Mme GUYON Nathalie - Mme TORTOSA Marianne

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 27 avril 2016

  
Bernard BEIGNIER